

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS****SEANCE DU 16 FEVRIER 2016****PRÉSENTS (12)**

Annick MERLE – Thierry TOULEMONDE – Rémi CHATELAT - Annie BARBIER – Jean-René RABILLOUD – Monique PONGAN – Sandrine GRACIA – Jean-Pierre GUILLOT – Annie PRESLE – Georges PIROIRD – Anne AUVERNET – André CHANTIOUX

ABSENTS (7)

Lucienne MORTON – Mathilde MELAN – Delphine FUSIER – Gérard FERRAND
Laurent GUILLOU – Arnaud CAILLIARD – Catherine GROS

POUVOIRS (3)

Mathilde MELAN donne pouvoir à Annick MERLE – Delphine FUSIER donne pouvoir à Monique PONGAN – Catherine GROS donne pouvoir à Anne AUVERNET

La séance publique est ouverte à 19H00 sous la présidence de Madame Annick MERLE, Maire de FRONTONAS.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Georges PIROIRD comme Secrétaire de séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Monsieur André CHANTIOUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.
(Approuvé à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Adoption et signature du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 1^{er} février 2016**
- 3. Délibérations**

Affaires générales - Finances :

2016-02-02 : Augmentation de la valeur faciale des chèques de table

2016-02-03 : Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau – réalisation d'un projet dans le domaine de la réduction ou la suppression de l'usage de pesticides

Informations et questions diverses

- **Approbation du procès-verbal du 1^{er} février 2016**
(Approuvé à l'unanimité)
- **Arrivée de Madame Sandrine GRACIA à 19h10. Elle participe au vote dès la première délibération ci-dessous.**

2016-03-02 : Modification d'un poste permanent pour permettre le recrutement d'un agent non-titulaire en cas de vacance temporaire d'emploi (rapporteur le Maire)

- *Madame le Maire informe l'assemblée que Madame Brigitte LAVINA, qui occupe le poste de secrétaire comptable depuis le 1^{er} juin 2012, quitte la collectivité par voie de mutation externe. Pour effectuer son remplacement, une vacance d'emploi a été déclarée au centre de gestion de l'Isère dès fin décembre 2015. Les candidatures reçues émanaient de personnes travaillant dans le secteur privé. Pour pallier l'absence de Madame LAVINA et recruter ultérieurement un fonctionnaire, il est donc proposé aux conseillers de modifier le poste d'emploi permanent en poste temporaire durant une période d'un an. Cette procédure permettra de recruter immédiatement un non-titulaire de la fonction publique territoriale.*

Madame le Maire informe l'assemblée qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

→ Madame le Maire propose au Conseil municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-2

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

Vu le tableau des emplois adopté par délibération n° 2015-08-07 du 7 septembre 2015

Vu la délibération du 4 février 2002 créant un emploi permanent d'adjoint administratif de secrétaire comptable à temps complet à raison de 35 heures à compter du 1^{er} mars 2002.

Considérant la nécessité de modifier l'emploi permanent compte tenu de la mutation externe de l'agent titulaire en poste au 29 février 2016 et de l'absence de candidature de fonctionnaire correspondant au profil recherché.

En conséquence, cet emploi pourrait être pourvu par un agent non titulaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif.

Le tableau général des emplois de la commune de Frontonas s'établit comme suit :

| DIRECTION DES SERVICES | | | | | | |
|------------------------|-------------------------------|-----------|-----------------|-----------------|--------------------|-------------------------|
| Emploi | Grade associé | Catégorie | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée Hebdomadaire | Titulaire/Non titulaire |
| Secrétaire de mairie | Attaché territorial principal | A | 1 | 1 | 35 | T |

| SERVICE ADMINISTRATIF | | | | | | |
|--------------------------------|---|-----------|-----------------|-----------------|--------------------|-------------------------|
| EMPLOI | GRADE(S) ASSOCIE(S) | CATEGORIE | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée hebdomadaire | Titulaire/Non titulaire |
| Accueil urbanisme | Rédacteur territorial | B | 1 | 1 | 35 | T |
| Accueil comptabilité | Adjoint administratif 1 ^{ère} classe | C | 1 | 1 | 35 | NT emploi non permanent |
| Coordonnatrice TAP Secrétariat | Adjoint administratif 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | 28 | NT emploi non permanent |
| bibliothécaire | Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe | C | 1 | 1 | 17.50 | T |
| Garde champêtre | Garde champêtre chef | C | 1 | 1 | 35 | T |

| SERVICE TECHNIQUE | | | | | | |
|------------------------------|---|-----------|-----------------|-----------------|--------------------|-------------------------|
| EMPLOI | GRADE(S) ASSOCIE(S) | CATEGORIE | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée hebdomadaire | Titulaire/Non titulaire |
| Technicien territorial | Technicien principal de 2 ^{ème} classe | B | 1 | 1 | 35 | T |
| Adjoint technique polyvalent | Adjoint technique 2 ^{ème} classe | C | 2 | 2 | 35 | T |

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS
SERVICE SCOLAIRE**

| EMPLOI | GRADE(S) ASSOCIE(S) | CATEGORIE | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée hebdomadaire | Titulaire/Non titulaire |
|--|---|-----------|--------------------|--------------------|-----------------------|----------------------------|
| Adjoint technique polyvalent scolaire | Adjoint technique 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | 31.07 | T |
| Adjoint technique polyvalent restaurant scolaire | Adjoint technique 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | 31.99 | T |
| ATSEM | ATSEM 1 ^{ère} classe | C | 1 | 1 | 30.12 | T |
| | ATSEM 1 ^{ère} classe | C | 1 | 1 | 32.51 | T |
| | Adjoint technique 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | 32.43 | T |
| Entretien+garderie +Surveillance cantine | Adjoint technique 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | 17.12 | NT |
| Entretien+garderie +Surveillance cantine | Adjoint technique 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | 23.89 | NT |
| Entretien+garderie+ Surveillance cantine | Adjoint technique 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | 20.21 | NT |

• **Adoptée à l'unanimité**

Mme le Maire donne des explications sur le poste occupé et le déroulement de carrière des fonctionnaires. Elle précise également que Madame Carine GANZIN quittera ses fonctions au cours de l'année 2017.

2016-03-03 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'institut des métiers et des techniques de Grenoble (rapporteur Annie BARBIER)

Madame Annie BARBIER présente à l'assemblée la proposition de subventionnement concernant une demande émise par l'Institut des Métiers et des Techniques de Grenoble concernant la formation par l'apprentissage.

Suite à la reprise d'un centre de formation par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble, un institut des métiers et des techniques de Grenoble a été nommé sous son égide. Ce centre de formation accueille 2600 jeunes, forme à 80 diplômés du CAP au BAC+5 sur 50 métiers.

L'IMT s'efforce de trouver des moyens supplémentaires pour développer avec les apprentis un projet pédagogique ambitieux, c'est pourquoi, celle-ci sollicite l'aide financière des communes, fondée sur le nombre d'élèves issus de la commune, représentant **100 € par jeune**.

En 2016, ce nombre s'élève à 1 apprentie qui suit la formation suivante :

- BTS assistante de gestion PME - PMI

• **Adoptée à l'unanimité**

2016-03-04 : Versement d'une subvention exceptionnelle à la Chambre des métiers et de l'artisanat de Vienne (rapporteur Annie BARBIER)

Madame Annie BARBIER présente à l'assemblée la proposition de subventionnement concernant une demande émise par la chambre de métiers et de l'artisanat de Vienne concernant la formation par l'apprentissage.

L'Espace Formation des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère propose des formations en alternance adaptées aux besoins des entreprises et des jeunes du département. Parmi les 1000 jeunes qui suivent en 2016 une formation, 3 relèvent de la commune de Frontonas.

La Chambre des métiers et de l'artisanat sollicite l'aide financière de la commune sur la base **de 100 € par jeune**.

3 apprentis suivent les formations suivantes :

- CAP réparation des carrosseries
- CAP cuisine
- BAC PRO maintenance de véhicules automobiles

• **Adoptée à l'unanimité**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS****2016-03-05 : Désaffectation suivie du déclassement du domaine public du bien immobilier sis 129 place du Village à Frontonas (rapporteur Sandrine GRACIA)**

Madame Sandrine GRACIA, adjointe déléguée à l'urbanisme et aux travaux, expose que la commune est propriétaire d'un bâtiment sis 129 place du Village constituant pour partie des anciens locaux de la caserne des pompiers. Ce bâtiment est cadastré section D407 pour une superficie totale d'environ 175 m².

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2141-1, il s'avère nécessaire de constater, dans un premier temps, sa désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du domaine public, liée à la cessation de toute activité de service public, et, dans un second temps, de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé communal.

En 2015, la construction d'une nouvelle caserne des pompiers route de Corbeyssieu à Frontonas a permis le transfert de la totalité des effectifs des sapeurs-pompiers. En janvier 2016, le bâtiment a été vidé et rendu à la commune. Cet état de fait permet ainsi de constater la désaffectation du bien immobilier.

Par conséquent, il peut donc être acté le déclassement du domaine public du bien non affecté de la caserne des pompiers pour un reclassement dans le domaine privé de la commune en vue d'une nouvelle affectation ou démolition.

- **Adoptée à l'unanimité**

Informations et questions diverses

- Jean-René RABILLOUD informe l'assemblée que la commission vie associative a organisé deux rencontres avec les associations en vue de mutualiser les locaux de la halle des sports et de la maison communale.
La première rencontre s'est déroulée à la halle des sports afin de finaliser les créneaux horaires de chacune des associations pour la rentrée 2016/2017.
La seconde rencontre a eu lieu à la maison communale. Un rafraîchissement de la salle de catéchisme est demandé. L'école de musique sollicite aussi un rafraîchissement des locaux.
Une information supplémentaire a été mentionnée : le passage de la commission de sécurité à la salle des fêtes.
- Sandrine GRACIA rappelle aux conseillers qu'une présentation de l'avant-projet définitif des vestiaires sportifs a eu lieu mardi 9 février et que celui-ci fera l'objet d'une validation au prochain conseil municipal. Les documents sont disponibles à la consultation auprès de Sébastien CARRENO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

| APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 16 FEVRIER 2016 | |
|--|--|
| LISTE DE PRESENCE | EMARGEMENT |
| MERLE Annick | |
| TOULEMONDE Thierry | |
| MORTON Lucienne | Absente |
| CHATELAT Rémi | |
| BARBIER Annie | |
| RABILLOUD Jean-René | |
| AUVERNET Anne | |
| FERRAND Gérard | Absent excusé |
| PONGAN Monique | |
| GUILLOU Laurent | Absent |
| MELAN Mathilde | Absente excusée donne pouvoir à Annick MERLE |
| CAILLIARD Arnaud | Absent |
| PRESLE Annie | |
| PIROIRD Georges | |
| GRACIA Sandrine | |
| GUILLOT Jean-Pierre | |
| FUSIER Delphine | Absente excusée donne pouvoir à Monique PONGAN |
| CHANTIOUX André | |
| GROS Catherine | Absente excusée donne pouvoir à Anne AUVERNET |